



Aménagement de quartiers d'habitation et de bureaux
Réalisation et commercialisation de parcs d'activités
Conception d'infrastructures et de voiries
Construction d'immeubles et d'équipements

Semaad, Aménageur durable.

Vert³ : le Système de Management Environnemental
des opérations d'aménagement de la Semaad

semaad

Société d'Economie Mixte d'Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise
Parc Technologique – 7 avenue Jean Bertin – 21000 DIJON
Site Internet : www.semaad.com – Email : semaaddir@semaad.com
Téléphone : 03 80 72 18 71 – Télécopie : 03 80 72 23 47





société d'économie mixte d'aménagement
de l'agglomération dijonnaise

*La SEMAAD adopte une méthodologie de projets
garantissant la mise en œuvre de son Plan d'Orientations Stratégiques
d'Aménagement Durable, Econome et Responsable*

LE SYSTEME DE MANAGEMENT ENVIRONNEMENTAL « VERT³ » DE LA SEMAAD

La SEMAAD s'est dotée d'un plan stratégique d'entreprise baptisé Plan d'Orientations Stratégiques d'Aménagement Durable, Econome et Responsable (POSADER), applicable à chacune des opérations d'aménagement (d'habitat et d'activités) dont elle a la charge.

Le POSADER de la SEMAAD définit une philosophie du territoire et assigne à chacune de ses opérations d'aménagement des principes d'action systématiques ambitieux. Il s'agit de six principes urbain, social, énergétique, fonctionnel, économique et gouvernemental.

Le POSADER de la SEMAAD généralise et ordonne des objectifs qui feront de chaque quartier un écoquartier, de chaque parc d'activités un écoparc, puis de chaque construction de bâtiment une écoconstruction, plaçant progressivement Dijon et son agglomération parmi les références majeures de l'aménagement durable en Europe.

Pour mettre en œuvre les orientations de son POSADER, la SEMAAD a élaboré un Système de Management Environnemental (SME) baptisé Vert³, incluant la création au sein de l'entreprise d'un poste de Directeur du développement durable et de la qualité, et garantissant une méthodologie adaptée et la mise en œuvre de bonnes pratiques au service du POSADER.

Issu de la norme ISO 14050, le système de management environnemental (ou SME) est, « une composante du système de management global qui inclut la structure organisationnelle, les activités de planification, les responsabilités, les pratiques, les procédures, les procédés et les ressources pour établir, mettre en œuvre, réaliser, passer en revue et maintenir la politique environnementale ».

Ainsi que le définit le Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire, « les actions entreprises dans le cadre d'un système de management environnemental peuvent être :

- un éco-bilan des activités
- l'éco-conception des produits ou de projets
- la prévention de la pollution
- la diminution de la consommation des ressources naturelles
- la diminution de la consommation d'énergie
- la réduction des déchets
- l'éducation à l'environnement
- la certification suivant les normes environnementales
- l'implication des fournisseurs et sous-traitants en les encourageant à adopter un système de management environnemental.

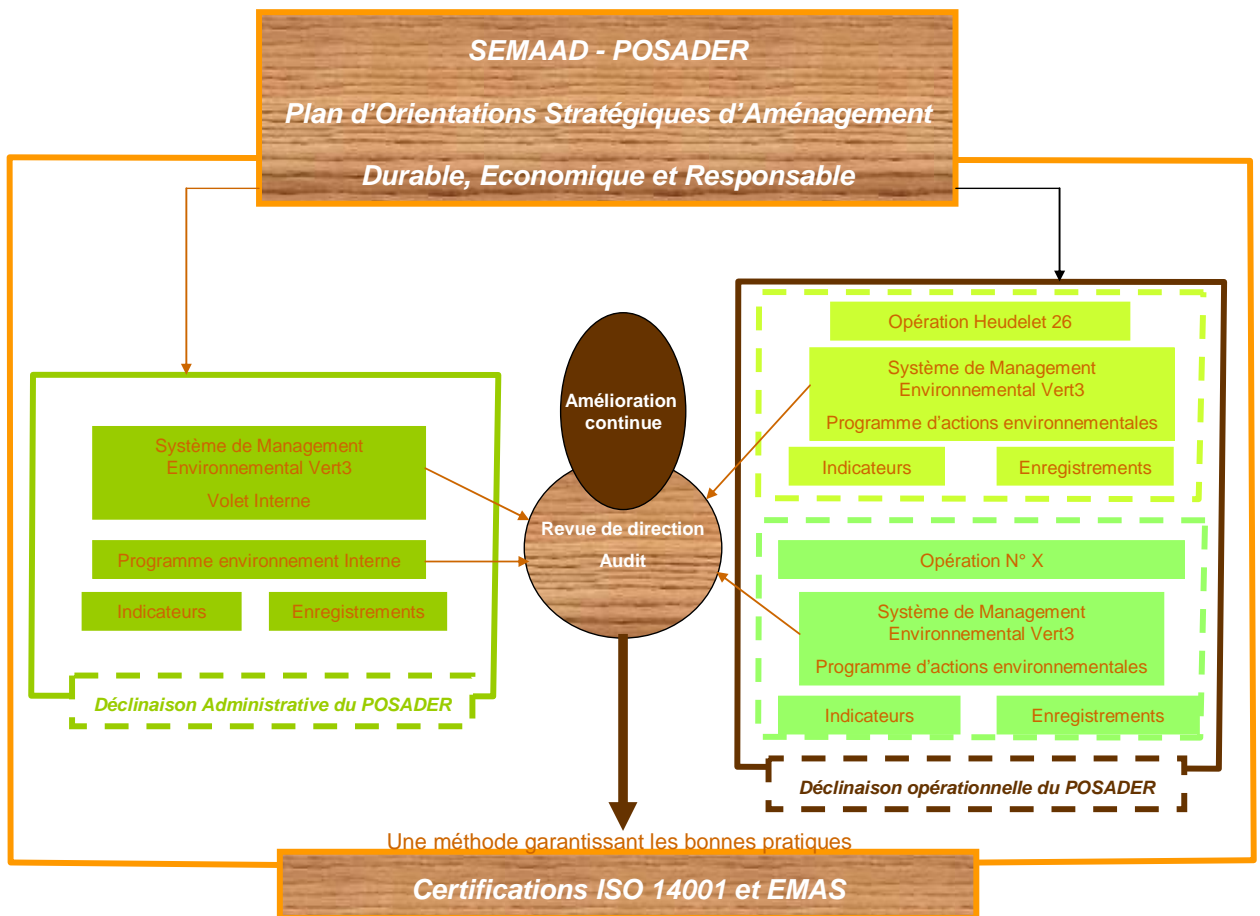
« Le management environnemental utilise des outils comme l'éco-bilan pour déterminer l'impact des activités de l'organisme sur l'environnement. Les impacts environnementaux sont évalués en fonction de leur gravité et de leur fréquence. On doit aussi prendre en compte les effets potentiels, par exemple en cas d'accident.

« Le management environnemental est amené à évoluer pour prendre en compte les résultats des mesures d'impacts, en suivant un processus d'amélioration continue. Il doit prendre en compte des contraintes réglementaires, techniques et économiques. »

Baptisé Vert³ pour signifier l'extension jusqu'à la complétude du caractère écologique et durable des écoquartiers ou des écoparcs d'activités, le nouveau système de management environnemental est avant tout un outil méthodologique que la SEMAAD appliquera à chaque opération d'aménagement, garantissant ainsi la mise en œuvre d'une stratégie d'ensemble à l'entreprise.

Cette stratégie débouchera rapidement sur une certification internationale (ISO 14001) et européenne (EMAS) de la SEMAAD elle-même et donc de l'ensemble de ses métiers¹, et lui permettra de prétendre au label européen DISCERNO, décerné par le Centre européen des entreprises à participation publique (CEEP) et qui distingue les entreprises publiques aux engagements sociaux et environnementaux élevés.

¹ Seules une dizaine de SEM en France bénéficient aujourd'hui de ces deux certifications, le plus souvent pour une de leurs opérations et non pour l'ensemble de leurs opérations



Le Système de Management Environnemental Vert³ engendre un programme d'actions environnemental spécifique à chaque opération d'aménagement de la SEMAAD. Joint à tout cahier des charges (dans une consultation d'urbanistes par exemple), le programme constitue un fil rouge du projet ; il met en avant des thèmes constituant des « cadres de conformité » mais ouvrant surtout des « champs d'innovation », laissant la place à la proposition de la part des hommes de l'art et des entreprises maîtres d'œuvre, jusqu'à une rubrique « Carte Blanche ».

Vert³ explore ainsi quelque 70 objectifs sous 11 rubriques : Milieux naturels liés à l'aménagement et à la gestion de la zone, Phase de chantiers publics et privés, Circulation et stationnement, Gestion des eaux pluviales, Gestion des eaux usées, Gestion des déchets, Energie, Air, Sol, Mixité fonctionnelle et sociale, Gouvernance participative.

Chaque objectif est incarné par des actions concrètes définies en amont de l'opération d'aménagement, en sorte de pouvoir faire l'objet de priorisations par les collectivités, donner lieu à des adaptations administratives le cas échéant indispensables (PLU-POS), figurer dans les cahiers des charges, fixer les compétences nécessaires de la maîtrise d'œuvre, permettre un suivi transparent et public, et fournir des éléments de mesure quantifiables dans la durée.

Guidé par les principes d'action fixés par le POSADER et servi par l'outil méthodologique Vert³, le programme d'actions environnementales précis peut ainsi caractériser chaque opération d'aménagement.

Le projet d'aménagement par la SEMAAD de l'écoquartier Heudelet 26 à Dijon (2,5 ha, 280 logements), constitue le premier exemple d'opération d'aménagement menée dans ce cadre par la SEMAAD.



**société d'économie mixte d'aménagement
de l'agglomération dijonnaise**

La SEMAAD se renforce pour mettre en œuvre son Plan d'Orientations Stratégiques d'Aménagement Durable, Econome et Responsable (POSADER) et son Système de Management Environnemental « Vert³ »

UN DIRECTEUR DU DEVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA QUALITE A LA SEMAAD

Dans le cadre de la mise en œuvre de son Plan d'Orientations Stratégiques d'Aménagement Durable, Econome et Responsable (POSADER) et du Système de Management Environnemental « Vert³ » qui lui est attaché, la SEMAAD a créé en son sein le poste de Directeur du développement durable et de la qualité pour compter du 1^{er} novembre 2008.

Thierry Lajoie, directeur général de la SEMAAD, a nommé Emmanuel Bouillin à ce poste.

Agé de 39 ans, Emmanuel Bouillin est titulaire d'un DUT Génie Mécanique et Productique acquis à l'IUT de Belfort et d'un Diplôme Universitaire d'éco-technicien (mention : étude des différents problèmes de pollution - eau, air, déchets urbains et industriels) acquis à Montbéliard.

Après ses premiers postes, il a occupé de 2002 à 2007, la fonction de Responsable du Système de Management de l'Aéroparc de Fontaine, au sein de la Société d'Equipement du Territoire de Belfort (SODEB).

Depuis 2007, il était Responsable Environnement du GIE des SEM de Franche Comté, agissant pour le compte de la Société d'Equipement du Département du Doubs (SEDD, Besançon), de la Société Comtoise d'Aménagement et de développement (SOCAD, Lons-le-Saunier) et de la Société d'Equipement du Territoire de Belfort (SODEB, Belfort). Il y a mis en place un système de management environnemental multi-sites sur les ZAC économiques (parcs d'activités Innovia à Dole – 70 ha, Technoland2 à Montbéliard – 180 ha, Aéroparc à Belfort – 280 ha, toutes certifiées ISO 14001) et a développé les prémisses du système de management environnemental en habitation (Les Prés La Côte à Lure - 10 ha et 198 logements).

Parallèlement, Emmanuel Bouillin intervient dans les modules de formation de l'Ecole des Ponts et de l'Université de Technologie Belfort-Montbéliard, et siège comme administrateur de l'Association nationale pour la promotion de l'aménagement des parcs labellisés maîtrise de l'environnement (PALME), pour laquelle il est également responsable d'audit.

L'association PALME regroupe aujourd'hui quelque 70 acteurs (régions, départements, communautés d'agglomération, SEM) mutualisant un savoir faire français en matière de développement d'écoparc. Ce savoir faire s'étend depuis peu aux frontières européennes avec l'adhésion du Bureau Economique de la Province de Namur et avec la participation à un projet européen (Interreg IV B) nommé REGAIN (REducing the Greenhouse effect through Alternative Industrial estates management in North west europe). Le projet vise à la construction dans 4 régions européennes (Ecosse, Pays de Galle, Wallonie et Nord de la France) de bâtiments tertiaires performants notamment sur le plan énergétique, et reproductibles facilement localement par des entreprises locales.